



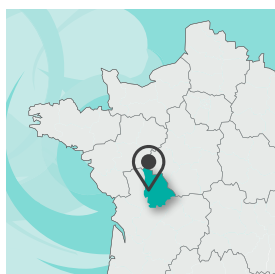
Projet éolien de **La Chapelle**

LETTRÉ D'INFO N°2 • *Mai 2025*

Photo d'illustration

Eolise est une **société française**, indépendante et poitevine spécialisée dans le **développement de projets éoliens et photovoltaïques**. Localisée à Chasseneuil-du-Poitou, elle conduit des projets en Nouvelle-Aquitaine et Centre-Val de Loire.

Eolise profite donc d'un **ancrage local**, mais aussi d'un **solide savoir-faire dans le développement de projets d'énergies renouvelables**, grâce à l'expérience de ses fondateurs, actifs dans les énergies renouvelables depuis 20 ans. L'équipe salariée, composée d'une dizaine de collaborateurs, réside en Poitou-Charentes. Elle **privilégie le travail avec des entreprises locales, créatrices d'emplois** dans le territoire des projets développés.



Suite à une étude approfondie d'une cinquantaine de paramètres sur le territoire départemental, Eolise a **identifié une zone potentielle sur la commune de Boivre-la-Vallée**. La zone se situe le long de l'autoroute A10 à proximité des 3 éoliennes du Parc des Champs Chagnot, déjà en service.

Après plusieurs mois d'études de terrain menées par des experts indépendants (naturalistes, paysagistes, acousticiens, etc.), **les emplacements des deux éoliennes de ce projet ont pu être déterminés**. Les choix et critères qui ont déterminés ces implantations ont été présentés aux élus du territoire en février dernier lors d'un comité de projet. Ces paramètres sont rappelés au verso de ce document.

Le dossier environnemental qui contient l'ensemble de ces études va désormais être remis aux services de l'État. Une instruction du dossier sera alors menée, avant **une enquête publique qui pourrait avoir lieu en fin d'année 2025**.



QUELLES ÉOLIENNES POUR CE PROJET ?

- 2 éoliennes de 160 mètres (hauteur en bout de pale)
- Une puissance unitaire de 4,5 MW
- Une production annuelle de 18 500 MWh, soit la consommation électrique annuelle de 8300 personnes (eau chaude et chauffage inclus)
- Des éoliennes éloignées des habitations (la maison la plus proche serait à 788 mètres)

Les détails du projet sont disponibles sur www.eolise.fr/projet/la-chapelle/



Éoliennes existantes

Éoliennes en projet

COMMENT DÉTERMINER L'EMPLACEMENT DES ÉOLIENNES ?



L'identification d'un site permettant l'implantation d'un parc éolien -et ensuite d'une éolienne- impose de respecter le cumul d'une cinquantaine de paramètres techniques, réglementaires, environnementaux, paysagers, etc.

Le premier de ces critères est bien sûr la ressource en vent, dont le gisement est particulièrement intéressant sur le territoire de l'ex-Poitou-Charentes. L'installation d'un mât de mesure permet de confirmer le potentiel de la zone, avant que des critères plus précis soient pris en compte pour décider de l'implantation optimale des éoliennes. Certains de ces critères sont détaillés ci-dessous (la liste n'est pas exhaustive). Ces critères sont issus des préconisations faites par les bureaux d'étude, après analyse du site pendant plusieurs mois.



LA DISTANCE AUX HABITATIONS

Pour ce projet éolien, **le fait de limiter le nombre d'éolienne permet de préserver une grande distance aux habitations.** L'éolienne au nord serait ainsi à une distance de 788 mètres de l'habitation la plus proche (située à l'Ausigère) et l'éolienne au sud sera à 894 mètres de Lac Sarget.

Cette distance fut un atout dans le cadre de l'étude acoustique (pour rappel, l'analyse acoustique peut conduire à l'arrêt des éoliennes, pour ne pas dépasser les seuils réglementaires). **Nous remercions les personnes qui ont accepté la pose de microphones dans leurs jardins, pour prendre les mesures initiales.**



LES ENJEUX LIÉS À LA BIODIVERSITÉ

Eolise ne développe pas de projets éoliens dans les zones protégées pour des raisons écologiques, comme les zones Natura 2000 ou les Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type I.

Lors des études de terrain, **le passage d'écologues permet d'identifier plus finement les zones sensibles à éviter** (présence de nids, de zones humides, etc.), pour réduire au maximum l'impact du projet sur son environnement.

Pour ce projet, **les zones humides ont été évitées et l'implantation des éoliennes se situera en zone de vulnérabilité très faible pour les chiroptères.** Le dossier prévoit aussi une optimisation des aménagements temporaires et permanents pour limiter la coupe d'arbre et de haies.



LES CONTRAINTES AÉRONAUTIQUES ET MILITAIRES

De nombreuses contraintes et interdictions s'appliquent autour d'installations telles que les radars militaires, les radars météorologiques, les centrales nucléaires ou les aéroports.

Pour chacune de ces infrastructures, il existe un rayon d'interdiction (plusieurs dizaines de km autour des radars militaires) et une hauteur réglementaire. Ce projet se situant dans un **périmètre proche de l'aéroport de Poitiers-Biard, la hauteur des éoliennes est limitée à 160 mètres maximum.**

Des zones aériennes d'entraînement militaires (pour les avions, hélicoptères, etc.) interdisent aussi l'installation d'éoliennes. C'est notamment le cas dans une large partie sud de la région Nouvelle-Aquitaine.

LES AUTRES ENJEUX INCONTOURNABLES : PAYSAGES, PATRIMOINE, ROUTES, ETC.



De nombreux autres critères s'appliquent pour déterminer l'emplacement d'une éolienne, par exemple la distance à appliquer entre une éolienne et un monument classé (ou un site UNESCO), mais aussi l'impact paysager depuis certains points de vue, ou encore la distance vis-à-vis d'axes de télécommunication.

Au total, **une cinquantaine de paramètres techniques doivent être considérés**, en plus des études de terrain. Pour ce projet, Eolise a par exemple appliqué une distance de sécurité par rapport à la D3, dite "route de la Torchaise" (car cette dernière est fréquentée par plus de 2 000 véhicules/jour). L'étude de dangers a permis d'établir la distance de recul nécessaire.



VOUS SOUHAITEZ NOUS FAIRE PART DE VOTRE INTÉRÊT, POSER UNE QUESTION, APPORTER UNE SUGGESTION ? CONTACTEZ NOUS !

Laurie BARRANGER · Cheffe de projet · Baptiste WAMBRE · Responsable développement ·

Téléphone : **05 49 38 88 25** · Courriel : l.barranger@eolise.fr

Eolise SAS · 3, av. Gustave Eiffel · 86 360 Chasseneuil-du-Poitou

Cette lettre d'information est diffusée aux habitants des communes d'implantation potentielle et voisines, hors boîtes aux lettres "stop pub".